

POINT 3 – NOTE**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

=====

Le compte administratif est le document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Ainsi, l'exécution du budget 2022 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	978 362,63 €	902 452,10 €	- 75 910,53 €
Résultat n-1		84 569,02 €	84 569,02 €
Restes à réaliser			
Total	978 362,63 €	987 021,12 €	8 658,49 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	16 590 €	7 147 €	- 9 443 €
Résultat n-1		14 252,01 €	14 252,01 €
Résultat de l'exercice	16 590 €	21 399,01 €	4 809,01 €
Restes à réaliser	4 809,01 €		- 4 809,01 €
Total	21 399,01 €	21 399,01 €	0 €

TOTAL GENERAL	999 761,64 €	1 008 420,13 €	8 658,49 €
----------------------	---------------------	-----------------------	-------------------

Le compte administratif 2022 du Centre communal d'action sociale dégage ainsi un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 13 467,50 € répartis de la manière suivante:

- 8 658,49 € en section de fonctionnement
- 4 809,01 € en section d'investissement.

L'excédent de recettes d'investissement finance les restes à réaliser en dépenses.

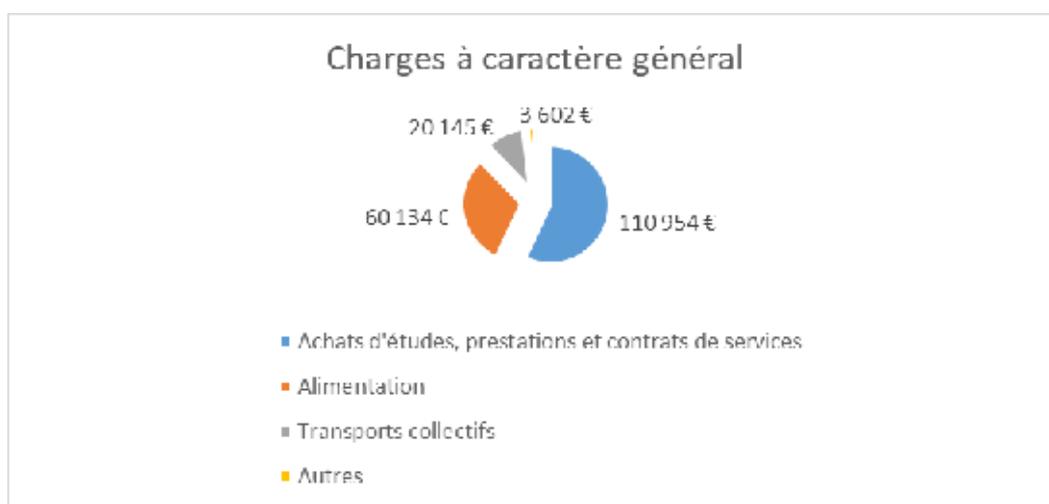
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement marquent une augmentation de 13,83% pour l'année 2022 avec un montant de 978 362,63 € contre 859 549,67 € en 2021.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général	99 345,44 €	182 824,47 €	194 835,18 €
Charges de gestion courante	536 164,36 €	463 000,20 €	513 294,45 €
Charges de personnel, frais assimilés	201 000,00 €	213 000,00 €	270 000,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	726,00 €	233,00 €
Total	836 509,80 €	859 459,67 €	978 362,63 €

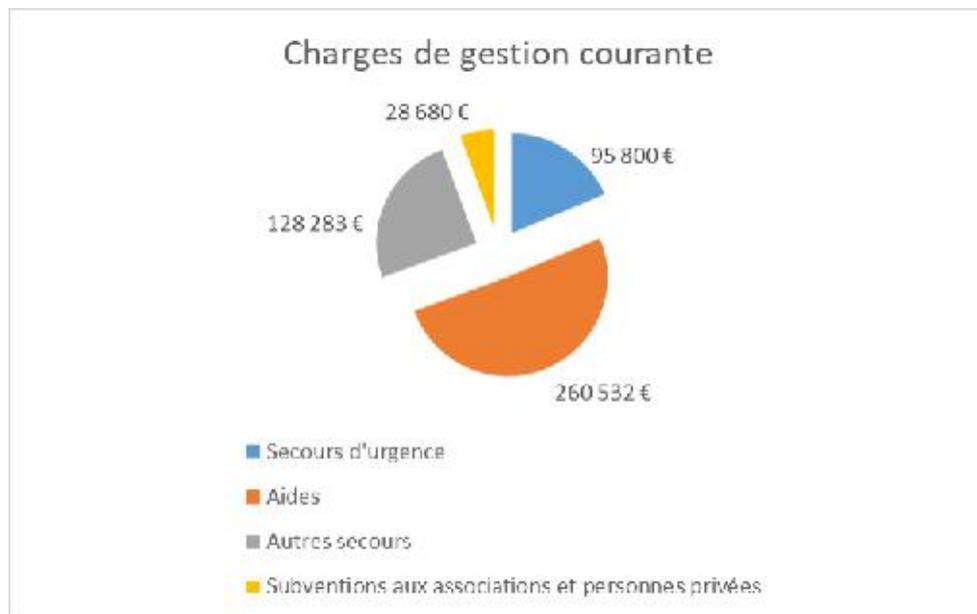
Les **charges à caractère général** sont en augmentation de 6,57% par rapport à l'année 2021 passant de 182 824,47 € à 194 835,18 €. Les évolutions les plus marquantes sont :

- la reprise des différentes animations seniors prévues tout au long de l'année.
- la reconduction de la mise en place d'une semaine de sensibilisation aux violences faites aux femmes.
- le transfert des coûts des permanences de l'Adil 94 et de Crésus Ile-de-France de la ligne 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations.



Les **charges de gestion courante** sont en augmentation de 10.86% par rapport à l'année 2021, soit une augmentation de 50 295 €. Elles se répartissent ainsi :

- une augmentation globale de près de 22 383 € (+21,14 %) pour les attributions d'aides (6568 autres secours) notamment une forte augmentation des aides au loyer, aides diverses, jeune, cantine ;
- une diminution des subventions allouées (6574 – subventions de fonctionnement aux associations et personnes privées) pour un montant de 3 496 € (- 10%) correspondant à une baisse mécanique dû au transfert des coûts des permanences de l'Adil 94 et de Cresus Ile-de-France sur la ligne des prestations, achat de services ;
- un maintien des achats de chèques d'accompagnement personnalisé des aides d'urgences (6561 secours d'urgence) qui ne reflète pas le montant distribué en 2022 (112 000 €) puisque achat d'une partie des chèques d'accompagnement millesime 2022 en décembre 2021 sur le budget 2021;
- une augmentation de 14,87% des attributions des aides financières (6562 - allocations mensuelles, aide au séjour tranche A et aide jeune sport culture). Il est à noter que l'aide jeune sport culture était jusqu'à présent sur la ligne des autres secours.



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 902 452,10 €.

	CA 2021	CA 2022
Produit des services	20 867,40 €	23 336,06 €
Dotations reçues	843 986,40 €	871 118,63 €
Impôts et taxes	0,00 €	
Produits financiers	0,00 €	
Produits exceptionnels	11 324,84 €	7 997,41 €

On constate une augmentation des produits de services qui correspond au retour des activités des seniors sans restriction sanitaires

Le montant global des dotations reçues est en hausse (+3,21%) avec :

- une augmentation de 30 000 € de la subvention versée par la Ville pour atteindre 830 000 €,

- la contribution du Département (7473 - pour l'instruction des demandes d'aides légales, FSE et pour la prise en charge des contrats instruits au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA) pour un montant de 36 436,04 € (-3.6%)

- le remboursement du SIPPAREC (7477) à hauteur de 4 682,59 €, en baisse de 24% car l'organisme n'a pas reconduit l'aide exceptionnelle de 2021.

Les produits exceptionnels pour un montant de 7 997,41 € (- 29,38%) correspondent essentiellement au remboursement des chèques d'accompagnement personnalisé, pour 7 744 €, complété par un mandat annulé de 417,41 €, ainsi que des produits exceptionnels divers.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 26 252,01 €. Elles se décomposent en 16 590 € de prêts d'honneur accordés, soit 13 prêts, et d'un report sur l'exercice 2023 de 4 809,01 €.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 147 €. Elles sont le résultat du remboursement des prêts d'honneur.

Affectation de l'excédent

Le compte administratif révèle un excédent de fonctionnement de 8 658,49 € et un excédent d'investissement après reprise du résultat de l'exercice 2021 de 4 809,01 €.

Ces résultats sont repris et affectés au budget supplémentaire 2023.

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 8 658,49 € à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté,
- d'affecter l'excédent d'investissement de 4 809,01 € à la section d'investissement au compte 001 – solde de la section d'investissement reporté.